

**Fonds de Dotation - arard**

Parc d'activités de Napoléon  
100. av. des Templiers  
13400 AUBAGNE  
Tél. : 04 42 84 87 01

[www.arardfondsdedotation.fr](http://www.arardfondsdedotation.fr)



**Master 2**  
Subvention  
**32 500€**

**Comité Scientifique  
et Technique 2018**

# Fonds de Dotation – Comité Scientifique et Technique 2018



Le Fonds de Dotation – arard alloue une subvention de Master 2 à un médecin clinicien.

32 500 €

Acte de candidature avant le  
14 avril 2018 (inclus)

Une réponse sera donnée  
au plus tard le 8 juin 2018

## Destiné à un médecin clinicien

Afin de contribuer au développement de la recherche clinique dans les hôpitaux des régions PACA et Corse, le Fonds de Dotation de l'arard a décidé d'aider spécifiquement la formation à la recherche de futurs cliniciens par le biais d'une subvention de master 2.

L'appel d'offres est ouvert à des internes ou médecins se destinant à une pratique clinique dans les régions PACA ou Corse et impliqués dans des disciplines correspondant à un des domaines d'activité de l'arard : pneumologie, pathologies du sommeil, diabète, nutrition, oncologie et organisation de soins. Le service et le laboratoire d'accueil doivent être localisés dans la région PACA ou Corse.

Cette somme est allouée à un médecin clinicien qui fera son affaire des charges sociales. Le montant de la subvention est de 32 500 €.

## Objet du financement

- Moyens de subsistance d'un étudiant de Master 2 pendant 1 an.
- Exclusif de tout autre moyen de financement (année de recherche, bourses, salaires).
- Cette bourse ne peut être versée pour l'achat de matériel, de réactifs, d'équipements ou de frais de fonctionnement d'un laboratoire.

Les demandes doivent être constituées d'un dossier de candidature (à télécharger sur le site [www.arardfondsdedotation.fr](http://www.arardfondsdedotation.fr)), d'une lettre de parrainage du chef de service hospitalier et d'une lettre d'acceptation du candidat par le responsable de l'équipe ou du laboratoire d'accueil.

Elles doivent être adressées **avant le 14 avril 2018** par voie électronique à l'adresse suivante : [fondsdedotation@arard.asso.fr](mailto:fondsdedotation@arard.asso.fr)

Les dossiers de candidature seront examinés par le Comité Scientifique et Technique du Fonds de Dotation.

La subvention peut être attribuée directement au candidat ou à une association de son choix afin qu'elle en assure la gestion.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage sur l'honneur à rendre un rapport d'activité à l'issue de l'année universitaire (celui-ci pouvant être le « mémoire de fin de master 2 ») et à citer l'aide financière reçue du Fonds de dotation de l'arard en cas de publication des travaux de recherche réalisés au cours du master 2.

NB : le règlement intérieur est consultable sur [www.arardfondsdedotation.fr](http://www.arardfondsdedotation.fr)

**FONDS de DOTATION**  
arard